



LE PREFET DU VAL D'OISE

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme,
de l'aménagement
et du développement durable

Pôle risques, écologie
et développement durable

Cergy-Pontoise, le 3 DEC. 2010

**ARRETE PREFECTORAL n° 10-053 MODIFIANT L'ARRETE
PREFECTORAL N°10-045 DU 23 NOVEMBRE 2010 PRESCRIVANT
L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE, SUR LE TERRITOIRE DES
COMMUNES DE SURVILLIERS ET DE SAINT-WITZ, PORTANT SUR LE
PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
DE LA SOCIETE NCS PYROTECHNIES ET TECHNOLOGIES**

**Le Préfet du Val d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National de Mérite**

VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L515-15 et suivants ainsi que ses articles R515-39 et suivants relatifs aux plans de prévention des risques technologiques ;

VU l'article R123-13 du code de l'environnement modifié par le décret n°2006-578 en date du 22 mai 2006 ;

VU l'arrêté préfectoral n°10-045 en date du 23 novembre 2010 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la « Société NCS PYROTECHNIES ET TECHNOLOGIES » située sur le territoire des communes de SURVILLIERS et de SAINT-WITZ ;

CONSIDERANT la demande formulée par M. Roger LEHMANN, commissaire-enquêteur ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions du 9° de l'article R123-13 du code de l'environnement, il y a lieu de préciser « *l'identité de la personne responsable du projet ou l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées* »,

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

A R R E T E

ARTICLE 1er – Les articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2010 sont modifiés ou complétés comme suit :

article 2 modifié : Monsieur Roger LEHMANN, ingénieur SUPELEC, a été désigné commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Article 3 modifié et complété : Les registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ainsi que le dossier d'enquête seront déposés **du mercredi 15 décembre 2010 au vendredi 28 janvier 2011 inclus**, dans les mairies des communes de SURVILLIERS et de SAINT-WITZ. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr/> , dans la rubrique « particuliers ».

Le public pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations dans les registres d'enquête ouverts à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies précisés ci-après :

- En mairie de SURVILLIERS :
Hôtel de ville - 3, rue de la liberté 95470 SURVILLIERS
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures
- mercredi et samedi de 9 heures à 12 heures.
- En mairie de SAINT-WITZ :
Hôtel de ville – 1, place Isabelle de Vy 95470 SURVILLIERS
- du lundi au mercredi de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures
- jeudi et vendredi de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- samedi de 8 heures 30 à 12 heures.

Les observations du public pourront également être adressées par écrit sur papier libre, à l'attention du commissaire enquêteur dans les mairies précitées et seront annexées aux registres.

Toute personne souhaitant obtenir des informations techniques sur le projet pourra s'adresser à l'autorité compétente : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France – Unité territoriale du val d'Oise – 203, Les Chênes Bruns – 95000 CERGY : Tél : 01.34.41.58.75 - mel : ut95.driee-if.developpement-durable.gouv.fr

ARTICLE 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2010 sont inchangées

ARTICLE 3 - le directeur départemental des territoires,
le sous-préfet de l'arrondissement de SARCELLES,
le président de la communauté de communes de ROISSY – porte de France
le maire de SURVILLIERS
le maire de SAINT-WITZ
le commissaire enquêteur

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 3 DEC. 2010

Le directeur départemental des territoires,


Emmanuel MOULIN